

BULLETIN D'ADHESION

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____

E-mail: _____

Lieu(x) d'exercice: _____

Temps de travail: _____

Montant de la cotisation : _____ euros

Souhaitez-vous une facture ? OUI NON

Date:

Signature:

ADHESION ANNUELLE 2024

Psychomotricien(ne)

- temps partiel (> 17,5 heures)
ou temps plein 25€

- temps partiel (< 17,5 heures)
ou adhérent à une autre association
régionale (ARP, APS, AP42, GREPAD,
ARP 74) 17,5€

Etudiants/chômeurs 12€

Adhésion de soutien à partir de 25€

Retraités et autres professionnels 25€

Les adhésions sont à régler par chèque à
l'ordre de l'AIREP, par espèces.

Merci de joindre un justificatif pour les
tarifs réduits.

Votre adhésion est annuelle.

Elle vous permet d'adhérer à des prix
préférentiels aux autres associations
régionales et ainsi de bénéficier de leurs
formations à tarifs réduits.



Association Iséroise
de Réflexion et d'Echanges
en Psychomotricité

www.airep38.fr

A.I.R.E.P.
Boîte 42
6 rue Berthe de Boissieux
38000 GRENOBLE
airep38@yahoo.fr

*Déclaration d'activité enregistrée auprès du Préfet
de la région sous le n° 82380234638
n° SIRET 4130676380002*

L'AIREP ?

L'AIREP, Association Iséroise de Réflexion et d'Echanges en Psychomotricité est une association loi 1901 qui s'adresse à toute personne intéressée par la psychomotricité.

Elle est née en 1987 de la volonté de psychomotriciens de créer des liens, de favoriser la réflexion, de susciter des échanges professionnels et de contribuer à la promotion de la profession.

Elle travaille en partenariat avec les différentes associations de la Région Rhone-Alpes (AP42 - Loire, APS - Savoie, ARP 74 - Haute-Savoie, GREPAD - Drôme Ardèche et ARP - Rhône) et relaie des demandes des étudiants des I.F.P.

L'association cotise au S.N.U.P. (Syndicat National d'Union des Psychomotriciens), permettant ainsi à nos adhérents de bénéficier de réductions (formations, Journées Annuelles).

SON RÔLE

- ❖ Informer par le biais d'un bulletin mensuel et d'un site internet, des offres d'emploi, de l'actualité des conférences, colloques, formations et stages en lien avec la psychomotricité sur la région Rhône-Alpes.
- ❖ Proposer chaque année des formations et organiser ponctuellement des soirées de conférence-débat.
- ❖ Permettre des rencontres et des échanges entre psychomotriciens.
- ❖ Favoriser la formation de groupes de réflexion clinique.
- ❖ Promouvoir, sur le plan local, notre profession en répondant à des demandes d'intervention.
- ❖ Participer à la mise en place des Journées Régionales, bisannuelles.

LA PAROLE EST À VOUS

Comment imaginez-vous votre place d'adhérent au sein de l'AIREP ?

Si vous étiez déjà adhérent, qu'avez-vous (ou qu'auriez-vous) aimé vivre avec l'AIREP dans l'année qui vient de s'écouler?

Que souhaiteriez-vous partager avec l'AIREP pour l'année à venir?

En tant qu'adhérent de l'association, vous êtes chaleureusement invité à faire des suggestions qui seront débattues en Conseil d'Administration ; le C.A. se réunit 4 fois par an et il est ouvert à tous !

Vous pouvez également prendre place au sein du C.A. et pourquoi pas du bureau ?

